



© Photo: European-Saudi organisation for Human Rights (ESOHR)

2023

ARABIE SAOUDITE – Jalal, Abdullah, Yousef, Hassan, Ali Jaffar, Jawad, Ali Hassan, Mahdi

Jalal Labad et sept autres jeunes hommes, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj, Ali Jaafar Al Mabiouq, Jawad Qureiris, Ali Hassan Al-Subaiti et Mahdi Al-Mohsen, sont sous la menace directe d'une exécution, alors qu'ils étaient encore mineurs pour certains faits pour lesquels ils ont été condamnés à la peine de mort. Tous sont issus de la minorité chiite et résident dans la région de Dammam/Qatif, capitale de la province orientale. Ils sont poursuivis pour leur participation à des manifestations contre le régime qui se sont déroulées depuis le printemps arabe.

Quelques-uns ont été arrêtés entre 2017 et 2018, à l'exception d'Abdullah Al-Darzai et de Jawad Qureiris qui ont été respectivement arrêtés en 2014 et en 2021. Ils ont été détenus à l'isolement pendant plusieurs mois, subissant de actes de torture dans le but d'obtenir des confessions. Après plusieurs années de détention, ils ont été conduits devant la justice où pour la première fois ils ont pu se faire accompagner d'un avocat.

Ils ont été poursuivis devant le tribunal pénal spécialisé, puis pour certains, devant la cour pénale spécialisée, qui sont des juridictions créées pour poursuivre les crimes relevant des actes de terrorisme. Dans la réalité, ces juridictions s'attaquent à toutes personnes s'opposant à la politique du régime.

Les confessions obtenues sous la contrainte sont utilisées contre eux devant la justice et sont souvent les seuls éléments à charge présentés par le parquet. Malgré les déclarations des victimes devant le juge

concernant les tortures subies durant leur détention, aucune enquête n'a été menée sur ces allégations. Cinq prisonniers, Jalal Labbad, Abdullah Al-Darzai, Yousef Al-Manasef, Hassan Zaki Al-Faraj et Ali Jaafar Al Mabiouq, ont déjà été condamnés à mort par la Cour d'appel pénale spécialisée, et attendent que la Cour suprême se prononce définitivement sur leurs cas. Deux autres jeunes hommes, Jawad Qureiris et Ali Hassan Al-Subaiti attendent un jugement en appel. Mahdi Al-Mohsen risque également la peine de mort, mais l'on ne connaît pas sa situation pénale actuelle. Selon notre partenaire *European-Saudi Organisation for Human Rights*, il est possible que d'autres personnes, mineures aux moments de faits similaires, risquent également la peine de mort.

En 2018, le pouvoir saoudien avait édicté une loi qui prévoyait de mettre fin à la peine de mort pour les personnes mineures au moment des faits. Un décret royal de 2020 est venu élargir l'application de la loi. Il existe cependant certaines exceptions qui empêchent l'abolition totale de la peine de mort pour les mineurs.

PRIEZ POUR EUX

SOUTENEZ-LES EN LEUR ECRIVANT

European-Saudi Organisation for Human Rights

Action NDV 2023

Schmidt-Knobelsdorf-Straße 8

Berlin 13581,

Allemagne